

**PROJET ÉDUCATIF DE
L'ESPACE JEUNES
DE LA COMMUNE DE
MALGUENAC**



Sommaire

1) Définition du projet éducatif	2
a) Le projet éducatif	2
b) La vocation de la commune de Malguénac	3
2) Organisation et fonctionnement	3
a) Organisation générale	3
b) Le public accueilli.....	5
c) Le fonctionnement général	5
d) Les ressources humaines	6
e) Les moyens matériels.....	7
3) Les objectifs généraux et éducatifs de la commune de Malguénac.....	9
4) Les principes éducatifs	10
a) L'épanouissement de l'adolescent	10
b) Le respect.....	11
c) L'aspect éducatif.....	12
5) Les modalités d'évaluation	12
a) L'évaluation des structures d'accueil.....	13
b) L'évaluation du personnel	13
c) L'évaluation des animateurs	13
d) L'évaluation avec les adolescents	14
e) L'évaluation des prestataires de service	14

1) Définition du projet éducatif

a) Le projet éducatif

- **Qui est concerné ?**

Le projet éducatif de L'Espace Jeunes est écrit par l'organisateur, c'est-à-dire la collectivité territoriale de Malguénac.

Le projet éducatif peut être consulté par l'ensemble des acteurs de la structure d'accueil : les élus, les directeurs, les animateurs et les parents.

- **Que trouve-t-on dans le projet éducatif ?**

La vocation de la structure organisatrice :

Les objectifs principaux de L'Espace Jeunes sont de rassembler les adolescents du territoire au sein d'une structure d'accueil et de mettre à leur disposition un personnel encadrant chargé d'animer les groupes d'enfants en fonction de leur âge, d'organiser des activités sportives, de loisirs et de plein air adaptées à leurs capacités, et enfin d'être à l'écoute des besoins et attentes des jeunes accueillis.

Cela doit permettre à l'adolescent de vivre pleinement un temps périscolaire et de vacances agréable et divertissant tout en contribuant à son éducation.

Le fonctionnement de la structure organisatrice :

L'Espace Jeunes de la commune de Malguénac est situé dans le bourg. Il fonctionne pendant les vacances scolaires.

Les moyens mis en place :

- Les ressources humaines et rôles de chacun. (Elus, la responsable communale, directeurs, animateurs, personnels).
- Les moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement.
- Les moyens matériels mis à disposition par les communes.

Les objectifs généraux et éducatifs :

L'action de L'Espace Jeunes s'inscrit dans une politique enfance jeunesse en faveur des utilisateurs et définit des objectifs afin d'évaluer en permanence son organisation et son fonctionnement.

b) La vocation de la commune de Malguénac

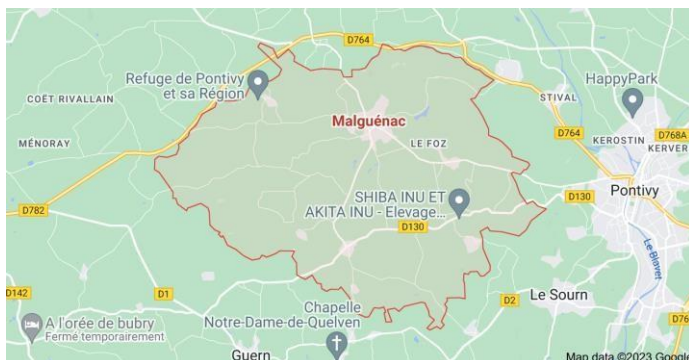
Dans le cadre de sa compétence, la commune organise un Espace Jeunes durant les temps extrascolaires.

L'objectif principal de L'Espace Jeunes est de rassembler les adolescents du territoire ou en dehors, au sein d'une structure et de permettre à chacun de vivre pleinement son temps de vacances et de détente.

2) Organisation et fonctionnement

a) Organisation générale

La commune de Malguénac accueille prioritairement dans leurs structures l'ensemble des adolescents résidants sur son territoire mais peut aussi accueillir les adolescents d'une autre commune qui le souhaite dans la limite des places disponibles.

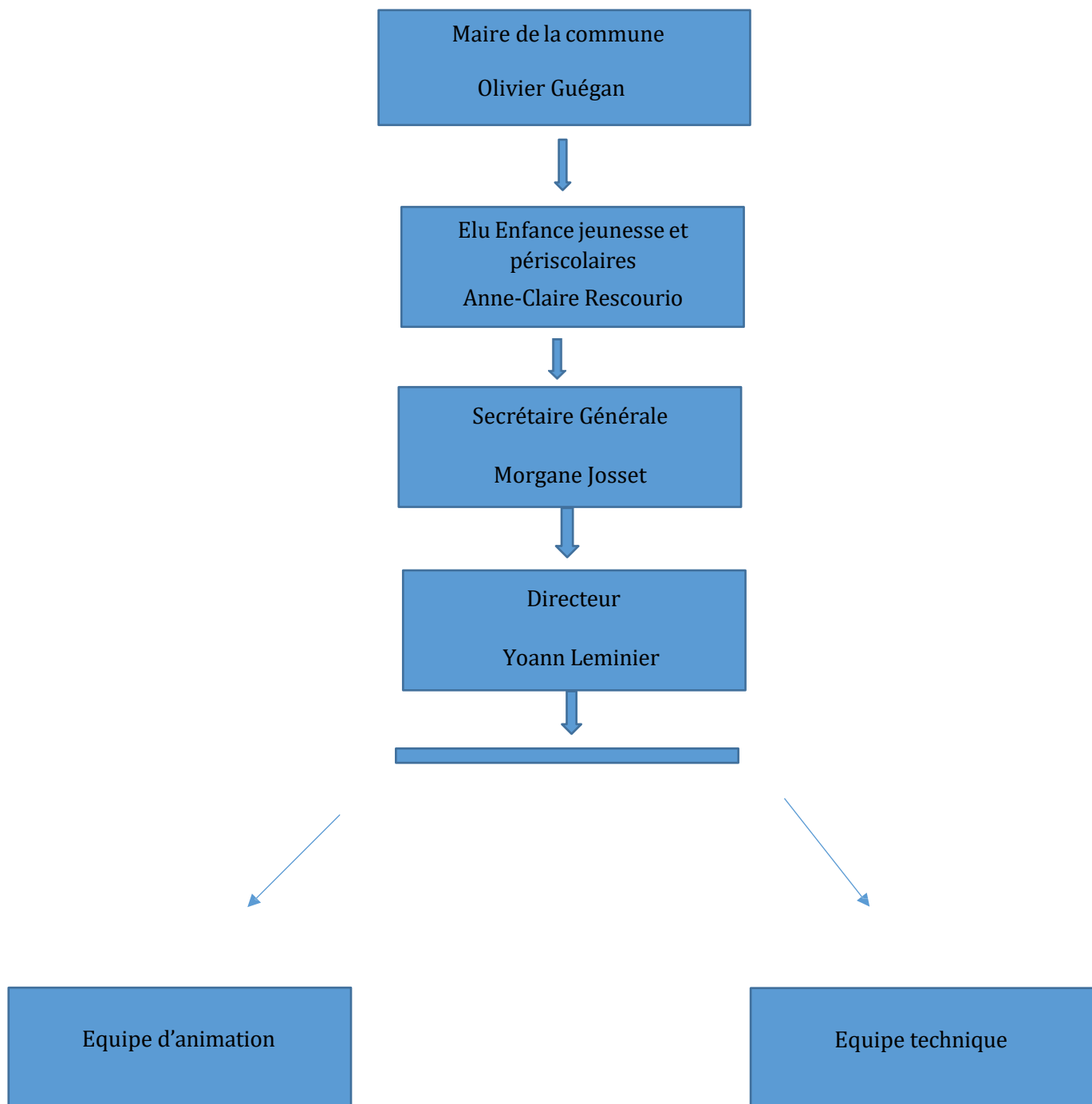


Les principaux interlocuteurs :

La commune de Malguénac compte 1950 habitants, cela implique des interlocuteurs politiques (élus) mais aussi des interlocuteurs techniques (directeurs, responsable communale, animateurs, agents territoriaux).

Organigramme de l'organisation :

L'organigramme reprend l'ensemble des acteurs qui sont susceptibles d'intervenir au sein ou dans le fonctionnement de L'Espace Jeunes.



b) Le public accueilli

La structure accueille les enfants âgés de 11 à 17 ans résidants au sein de la commune de Malguénac.

Des adolescents résidants sur une autre commune peuvent également bénéficier du fonctionnement de L'Espace Jeunes sous réserve des places disponibles et en s'acquittant d'un surcoût forfaitaire décidé par la municipalité.

Tous les adolescents seront accueillis dans une démarche égalitaire sans discrimination sociale ou culturelle et les adolescents étant en situation de handicap bénéficieront des mêmes conditions, la structure faisant le nécessaire au meilleur accueil possible.

c) Le fonctionnement général

L'accueil s'organise dans des locaux adaptés selon les normes en vigueur à l'organisation des accueils collectifs de mineurs mise à disposition par la commune rue Saint Néot. Une réflexion constante est menée afin d'améliorer l'accueil en attendant le projet d'un nouveau bâtiment.

Période	Jours d'ouverture	Horaires	Services complémentaires
ESPACE JEUNES Vacances scolaires	Lundi- mardi – mercredi- jeudi- vendredi (hors jours fériés)	13h-19h	Soirées spéciales jusqu'à 22h

d) Les ressources humaines

Chaque organisation nécessite des moyens humains indispensables à un service de qualité.

Pour cela, les ressources humaines sont principalement l'équipe de direction, le personnel d'animation vacataire ou permanent, le personnel d'entretien et le personnel technique.

Les principales ressources humaines et leurs rôles sont :

Le Maire et les élus :

- Veiller à la cohérence des services matériels et humains proposés pour L'Espace Jeunes.
- Être garant du bon fonctionnement et des services rendus à la population.

La responsable communale :

- Animer les partenaires institutionnels et financiers (la DDCS, la CAF...).
- Être l'interlocuteur privilégié dans les moyens mis en place qu'impose l'organisation.
- Être en relation et conseiller l'équipe de direction.
- Assurer les moyens humains, matériels et financiers pour un fonctionnement optimal.

L'équipe de direction :

- Animer et faire respecter le projet éducatif et pédagogique.
- Gérer et harmoniser administrativement L'Espace Jeunes.
- Veiller au respect de la réglementation des accueils collectifs de mineurs.
- Coordonner et harmoniser les actions au sein de l'équipe d'animation.
- Assurer la gestion administrative, financière et matérielle de la structure d'accueil.
- Veiller au respect des instructions départementales.
- Animer, former et conseiller l'équipe d'animation.

L'équipe d'animation :

- Animer et respecter le projet pédagogique.
- Appliquer la réglementation en vigueur concernant l'encadrement d'un public mineur.
- Assurer la sécurité physique, morale et affective du public qu'ils encadrent.
- Concevoir et mettre en place un projet d'animation en tenant compte :
 - D'une part, des objectifs éducatifs et pédagogiques
 - D'autre part, des besoins et attentes du public.
- Veiller au respect des locaux et du matériel pédagogique.
- Être force de proposition dans les projets en cours.
- Soutenir la cohésion et le travail d'équipe.

Le personnel technique :

- Assurer que les locaux mis à disposition répondent aux normes de sécurité pour l'accueil des mineurs (En lien avec l'équipe de direction et les élus).
- Interventions suite aux contraintes matérielles de la structure (Evènement, déménagement...).

Le personnel d'entretien :

- Assurer le nettoyage des locaux et du matériel utilisé de la structure d'accueil.

Chaque ressource humaine a les qualifications et les compétences requises pour mener correctement ses missions. Cela permet une organisation cohérente et rationnelle.

En ce qui concerne l'équipe de direction et les équipes d'animation, leur recrutement se fait selon toutes les dispositions légales.

e) Les moyens matériels

La municipalité est soucieuse du bon accueil des adolescents qui fréquentent les structures. A cet effet, la collectivité met à disposition les moyens matériels nécessaires :

La municipalité met à disposition :

- Des locaux aux normes de sécurité qui permettent le bon accueil des adolescents (écoles, salles polyvalentes, salle des sports, médiathèques...).
- Une ligne téléphonique afin que la structure soit joignable à tout moment.
- Le moyen de faire des impressions, des copies, le matériel nécessaire aux fonctions administratives.
- Du matériel d'organisation et pédagogique (ordinateurs pour l'équipe de direction, documentation, matériel pédagogique, matériel sportif, d'activités manuelles, jeux de société).
- Des locaux aménagés avec différents espaces. Un espace de travail afin de travailler sur les projets un autre pour jouer et profiter de temps libre (une télé, une console, un baby-foot et un jeu de fléchette doivent être mis à disposition afin d'échanger, partager et se rencontrer autour du jeu et des temps libres).

f) Les moyens financiers

La municipalité met à disposition des moyens financiers indispensables au bon fonctionnement de L'Espace Jeunes, et à la réalisation des objectifs définis et aux actions menées.

Le budget de fonctionnement :

Les directeurs disposent d'une enveloppe budgétaire pour la prise en charge des prestataires d'activités à l'intérieur ou à l'extérieur de la structure d'accueil, du transport nécessaire aux déplacements des activités extérieures et de l'achat du matériel pédagogique.

Chaque dépense engagée par le directeur ou le sous-directeur est réalisée à l'aide de bons de commandes ou de bons prestataires propres à chaque structure d'accueil.

Le budget complémentaire :

La commune de Malguénac assume la charge des salaires, assurances, éventuels investissements...

En contrepartie de l'organisation du centre de loisirs sans hébergement et de l'espace jeunes, la collectivité perçoit des subventions auprès des partenaires financiers et des participations familiales.

Les subventions des partenaires financiers :

La commune de Malguénac perçoit essentiellement des subventions de la caisse d'allocations familiales du Morbihan dans le cadre de sa contractualisation avec le contrat enfance jeunesse et des prestations de services ordinaire. Une subvention du conseil général est allouée aux nombres de jours de fréquentation des enfants

Les participations familiales :

La municipalité fixe la participation familiale par délibération et prend en compte les différentes modalités de fonctionnement des sessions. De plus, elle applique des tarifs

accessibles et dégressifs en fonction du quotient familial et du nombre d'enfants inscrits.

Diverses redevances sont demandées aux familles :

- Une redevance d'accueil afin de prendre en charge l'inscription de l'enfant.
- Une autre redevance afin de prendre en charge un éventuel service mis en place.

La participation financière de la commune de Malguénac :

Malgré les subventions des partenaires financiers et les participants familiales, la commune intervient financièrement et de façon équitable pour le bon fonctionnement de la structure d'accueil.

3) Les objectifs généraux et éducatifs de la commune de Malguénac

Encourager la participation et l'engagement des jeunes vers les infrastructures du territoire et de leur permettre de profiter d'un dispositif qui leur ait complètement dédié. Sensibiliser les jeunes à la citoyenneté, aux comportements responsables et au respect de leur territoire.

- Optimiser les différentes structures du territoire.
- Permettre aux usagers une mutualisation du matériel et encourager une démarche d'éducation populaire.
- Faire vivre les équipements enfance-jeunesse du territoire.

Accompagner la professionnalisation des acteurs et des usagers utilisant le service jeunesse.

- Faciliter l'accès aux différentes formations en lien avec le public accueilli et leur profession.
- Aider les jeunes le désirant à obtenir une qualification dans le domaine de l'animation.
- Permettre la mise en place des temps d'échanges, d'informations et de formations au sein de l'équipe afin d'améliorer l'accueil de l'adolescent.

Aménager les temps de vie des adolescents.

- Permettre aux jeunes des activités accessibles, ludiques, variées, éducatives, sportives, culturelles et attractives.
- Proposer aux adolescents d'être force de proposition lors des temps d'accueils.
- Offrir aux jeunes la possibilité de s'impliquer seuls ou en groupe à travers les activités proposées et discuter des sujets qui les préoccupent.

Développer des relations de coopération éducatives avec les parents.

- Orienter les familles vers les services nécessaires afin de répondre à leurs besoins.
- Etablir une relation de confiance avec les parents afin de créer une sphère de coéducation : l'adolescence pouvant être une phase complexe empreinte de contradictions durant laquelle les jeunes sont en quêtes d'une personnalité et d'une identité qui leur appartienne. Ils ont besoin de reconnaissance et d'affirmation de soi vis-à-vis de leurs pairs et des adultes, mais également d'indépendance et d'émancipation vis-à-vis des parents.
- Mettre en place des supports favorisant l'expression, l'information, l'écoute et l'implication des parents.

Mettre en œuvre une politique en direction de l'ensemble des usagers concernés par le service jeunesse.

- Amener les jeunes à s'approprier les lieux d'accueils en créant leur propre univers. Les espaces sont des lieux de rencontres et d'échanges qui rythment les différents temps des jeunes autour de leur journée et de leur temps libre.
- Concevoir et mettre en cohérence une large proposition de dispositifs d'animations.
- Améliorer au quotidien l'accueil des usagers par une concertation régulière des problématiques rencontrées.

Développer les actions favorisant les lieux sociaux et contribuant à l'animation de la vie sociale locale.

- Développer les liens et partenariats locaux et sociaux.
- Accompagner et promouvoir l'engagement des jeunes sur leur territoire.
- Intégrer les adolescents dans la vie communale pour développer une identité territoriale.

Accompagner l'adolescent dans son apprentissage dans la vie collective et citoyenne.

- Favoriser le savoir vivre ensemble et la solidarité (développer le savoir vivre ensemble et la solidarité).
- Faciliter les échanges et valoriser les comportements positifs.
- Permettre à l'adolescent de construire sa personnalité et de progresser dans l'élaboration de sa citoyenneté.

4) Les principes éducatifs

L'Espace Jeunes répond à des objectifs pédagogiques prenant en compte les besoins spécifiques de chaque adolescent. Les outils pédagogiques de l'animation utilisent les loisirs et la vie de groupe pour en faire des supports éducatifs à part entière au service du savoir-être et du vivre ensemble.

Ces principes éducatifs s'articulent autour de 3 axes fondamentaux.

a) L'épanouissement de l'adolescent.

L'Espace Jeunes aidera l'adolescent à s'épanouir au travers d'activités proches de ses attentes et de ses besoins tout en permettant de se dépasser ou se dépenser. La structure d'accueil est un espace où les jeunes sont au cœur de toutes les préoccupations. Ils viennent à la structure pour s'amuser. Il faut donc faire en sorte que celle-ci ne soit pas un lieu contraignant mais un lieu agréable synonyme d'amusement et de dépaysement.

Pour cela, des projets d'animation particuliers et de nombreuses activités éducatives permettront aux jeunes de sortir du cadre culturel ou géographique qu'ils connaissent. Les équipes d'animation veilleront à le placer en position de faire ses choix sur ses loisirs. Ils devront être force de proposition et d'innovation pour amener l'adolescent à découvrir des activités, des pratiques culturelles variées et lui permettre de vivre un véritable temps de vacances.

L'épanouissement des jeunes, c'est aussi de privilégier les moments de vie collective où il est avec ses pairs et peut jouer avec eux. C'est surtout pour cette raison que les jeunes viennent à la structure : pour être avec leurs « copains » et faire des rencontres. Fort de ce constat, il faut que tous les adolescents, sans exception, puissent entrer dans les activités proposées, quelles que soient leurs capacités. En d'autres termes, il s'agit d'intégrer chaque jeune au groupe auquel il appartient dans le respect des différences et des individualités. Il faut offrir à tous un espace éducatif récréatif, sécurisant et de qualité. L'organisation de la vie quotidienne est faite pour prendre en compte les besoins psychologiques des jeunes, selon leurs âges. Il faut prévoir différents temps permettant aux jeunes de se défouler, se concentrer, récupérer et se détendre. Ils sont indispensables afin de respecter leur rythme biologique. Les activités sont réfléchies pour qu'il y ait des temps de jouer ensemble, laisser jouer et jouer avec.

b) Le respect

L'Espace Jeunes est un lieu de vie qui ne peut fonctionner correctement que si les règles de vie en collectivité ont été établies et sont respectées par tous. Il ne faut pas en faire pour les jeunes un prolongement de l'école ou du collège.

La relation adolescent / adulte fonctionne sur une confiance et un respect mutuel. Cela implique que chacun ait des droits mais aussi des devoirs l'un envers l'autre :

- **Pour les jeunes**, il s'agit de respecter les autres jeunes, en acceptant leurs différences et/ou leurs divergences d'opinions, mais aussi l'ensemble des adultes qui travaillent au sein des structures d'accueils. Enfin, ils doivent également respecter les locaux et le matériel. (L'espace jeunes est un lieu citoyen où les jeunes sont responsables du matériel et des locaux).

- **Pour les adultes**, un comportement responsable est exigé en présence des jeunes. L'animateur n'est pas un « copain » ni un « professeur » mais il doit montrer l'exemple. De plus, il est garant de la sécurité physique, affective et morale des jeunes qui lui sont confiés. Cela passe par certaines interdictions évidentes (user de la force, fumer, utiliser son téléphone sans raisons professionnelles...) et l'emploi d'un langage adapté.

c) L'aspect éducatif

Par les activités qu'elle propose, L'Espace Jeunes est pour les adolescents une ouverture sur le monde et sur la société. Elle doit donc contribuer à former et à développer leur esprit critique afin de faire des choix réfléchis, et leur capacité à vivre ensemble. Être citoyen, pour le jeune, c'est donc de prendre conscience du monde qui l'entoure et dans lequel il agit. Ainsi, éduquer à la tolérance, au respect mutuel, à la solidarité, à une mixité positive va contribuer à l'épanouissement et à son bien-être.

Le respect des règles de sécurité en toute occasion est important, notamment les règles de sécurité routière lors de déplacement à pied ou à vélo (marcher en rang et sur le trottoir...)

La solidarité intergénérationnelle permet à chaque génération d'apprendre à se comprendre et à vivre ensemble.

- Sensibiliser les jeunes à la lutte contre l'isolement, l'exclusion et le harcèlement.
- Amener les jeunes à s'intéresser aux autres (plus âgés, moins âgés, animateurs, intervenants) en favorisant les échanges et l'intergénérationnel.

5) Les modalités d'évaluation

L'intérêt pour la commune de Malguénac d'évaluer le service que propose L'Espace Jeunes est d'abord de savoir si les adolescents s'épanouissent et s'enrichissent au sein des structures d'accueil, et ensuite, de savoir si les objectifs fixés sont atteints.

Enfin, l'évaluation permet d'évoluer et de démontrer sa pertinence et son importance auprès de ses partenaires institutionnels et financiers.

Les différents niveaux d'évaluation sont :

- L'évaluation du fonctionnement global de la structure d'accueil et des actions menées,
- L'évaluation du personnel qui intervient,
- L'évaluation des prestataires de service.

Les évaluations se font conjointement entre les élus, le directeur de la structure, les animateurs, les familles et les jeunes dans les domaines les concernant.

a) L'évaluation des structures d'accueil

La structure d'accueil est évaluée à chaque période organisée. Des bilans et réunions quotidiennes sont menés tout au long de l'année. Les élus font part de leurs remarques, leur constat et leurs propositions.

Le bilan de la structure d'accueil permet d'évaluer :

- Les objectifs pédagogiques fixés en début de session.
- Les activités pédagogiques et les sorties ludiques ou culturelles.
- Le personnel évoluant dans le cadre de L'Espace Jeunes.

b) L'évaluation du personnel

L'évaluation du personnel contribue à savoir si chacun a correctement mené les actions qui lui ont été confiées.

L'évaluation de l'équipe de direction :

L'équipe de direction est évaluée par les élus et la responsable municipale à l'aide d'une grille d'évaluation lors d'entretien annuel et des éventuels retours des familles, des enfants, et des personnels communaux.

L'évaluation de l'équipe de direction permet de savoir si elle est compétente à :

- Préparer et organiser une session.
- Animer, diriger et évaluer une équipe d'animation.
- Assurer la gestion administrative et financière.
- Assurer la sécurité des jeunes accueillis...

L'équipe de direction doit être force de propositions afin d'améliorer le fonctionnement et l'organisation de L'Espace Jeunes de Malguénac.

c) L'évaluation des animateurs

Les animateurs sont évalués par l'équipe de direction à l'aide d'une grille d'évaluation et des retours éventuels (élus, parents, enfants).

Des entretiens et réunions régulières permettent l'évaluation :

- De la pédagogie mise en place.
- Du projet d'animation.
- Du rythme de la journée.
- De l'implication et du comportement des animateurs.
- Du comportement et des remarques des jeunes durant les activités ou à d'éventuelles sorties.

Les animateurs peuvent et doivent être force de proposition pour des projets d'animations innovants et motivants.

d) L'évaluation avec les adolescents

Il est nécessaire d'avoir un retour des jeunes durant toute la journée de fonctionnement tant sur le déroulement des activités, sorties... que sur la vie collective et quotidienne.

Pour cela, le temps de parole entre animateurs et jeunes va permettre à chacun de s'exprimer sur le déroulement ou les éventuels conflits entre semblables, ou entre adolescents et animateurs.

L'équipe de direction sera également présente pour signaler les éventuels dysfonctionnements sur les rapports entre jeunes, et entre jeunes et animateurs.

e) L'évaluation des prestataires de service

L'évaluation des prestataires de service permet de réajuster la qualité des prestations demandées.

L'évaluation de la prestation transport

Le directeur et l'équipe d'animation évaluent le prestataire transport afin de savoir si la prestation est correctement menée avec toutes les règles de sécurité qui nécessitent le transport de personnes et le respect des horaires contractualisés.

L'évaluation des prestataires de sorties extérieurs et intervenants

L'équipe de direction et d'animation évaluent la pertinence des sorties et intervenants et décident de reconduire ou non la prestation.

Une sortie ou une animation doit être mise en place avec toutes les consignes de sécurité et doit être adaptée aux jeunes qui la pratique.

